

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019



SOCIÉTÉ

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

10771

Société :

188758

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

EL HADDOUC

Ahlaam

Date de naissance :

21/10/1976

Adresse :

Résidence Roudadie II 1 MH Koutoubia
6^e étage

Télé. :

06 93 727 712

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Lalla BEN HAFIDHA
Médecin Générale Diabetologue
Médecin de Travail
Tél. 0522 93 31 72

Cachet du médecin :

Date de consultation :

02/12/2023

Nom et prénom du malade :

3d Haddouz Ahlam Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

S Grppel + diabdg

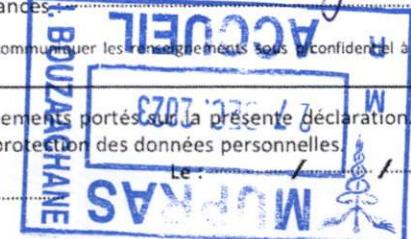
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous le sceau de confidentialité à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

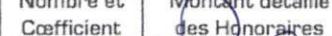
Signature de l'adhérent(e) :



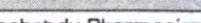
N° W21-803989

Déclaration de Maladie

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/12/23	C.	200	200	 Dr. Laila BEN NOUNA Médecin Générale Diabetologie Médecin de Travail

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE NOUVELLE ERE Dr Fazia Yasmine EP CHRAIBI Casablanca - Tél: 05 22 94 53 47	21/12/2023	910,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : []
				COEFFICIENT DES TRAVAUX []
				MONTANTS DES SOINS []
				DEBUT D'EXECUTION []
				FIN D'EXECUTION []
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE H $\begin{array}{r} 25533412 \\ 00000000 \\ \hline 00000000 \\ 35533411 \end{array} \quad \begin{array}{r} 21433552 \\ 00000000 \\ \hline 00000000 \\ 11433553 \end{array}$		COEFFICIENT DES TRAVAUX []	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS []
				DATE DU DEVIS []
				DATE DE L'EXECUTION []

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Laila Bennouna

Médecine Générale

Échographie

D U Diabétologie

D U Gynécologie

D U Nutrition - Obésité

Programme d'Amincissement Spécialisé



الدكتورة ليل بونفة

الطب العام

الفحص بالصدى

داء السكري

أمراض النساء

الغدية

تخسيس الوزن بالآلات متخصصة

Casablanca le :

29/12/23

الدار البيضاء في

64,50

El Harhourz
Ahlam

- Rauigraphex 20

163,70 Iphix 28

- Socle 1g

115,00 Isotrop 2 h.

- Acamys

152,00 2 pulv / hanu.

- Anxib 90

96,00 Trop 1cp / ap 2 v

- Ryloflex

100,00 Trop 37

- Veltum gel



Dr. Laila BENNOUNA
Médecin Général

Dr. Laila BENNOUNA
Médecin Général Diabetologie
Medecin de Travail

Tél: 0522 93 31 72

7. الطابق السفلي، زنقة 11، مولاي المومي لمانزو، الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.93.31.72

7, rez-de-chaussée, Angle Moulay Thami et Rue 11 - Mazola - Casablanca - Tél.: 05.22.93.31.72

E-mail : docteur.bennouna@gmail.com - ICE 001876772000053

28,80

- Vitanevit F

- Lipos 3mg
Reloxium 375

lot. ce 1 gd le soir

- Dafon 1000

Liphi 03mg

Dr. Latifa BEN AOURA
Médecin Générale Diabetologie
Médecin de Travail
Tél 0522 93 31 72

919,00

PHARMACIE NOUVELLE ÈRE

Dr Tazi Yassine - Ep CHRAIBI
Rue Mostapha Choukri, Bloc 15 Anfa II
Casablanca - Tel: 0522 94 53 47

GTIN: 06118001260850
LOT: 4146
MFG: 03 2023
EXP.: 03 2026
PPV: 94dh 00



201,00

J100328

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 115,00 DH
LOT: 652641
118001 142262

CÉR. LES DOSES PRÉSCRIPTIONS
Uniquement sur ordonnance

LOT: 3145A
PER: MAR 2026
PPV: 100 DH 00

PPV: 64 DH 50

e l'intérieur.
enfants.
passant pas

PPV

LOT

PER

28,80

PPV : 152,00DH
EXP: 04/2026
LOT: 230779

Soclay®
Amoxicilline/Acide clavulanique : 8/1
LOT 231910
EXP 05/25
PPV 163,70 DH
Adultes

24 Sachets
1 g / 125 mg
Poudre pour suspension buvable
Voie orale

DUREE
MATIN NIDI SOIR AVANT APRES
42

sothema

Dr. Mme Nadia SAA
Chirurgie Dentiste

